



**DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION  
POUR LA SANCTION ET LA RECONNAISSANCE**

**Cours**

***Classements ensemblistes et statistiques***

**MAT-P103-2**

**Programme d'études de la formation de base commune  
*Mathématique***

**Mai 2017**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	p. 1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	p. 2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	p. 3
Les critères d'évaluation .....	p. 3
La maîtrise des connaissances .....	p. 3
La pondération .....	p. 3
Les savoirs .....	p. 4
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	p. 5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée .....	p. 5
La composition de l'épreuve .....	p. 5
Les outils de collecte de données .....	p. 5
Le matériel autorisé .....	p. 5
Les outils de jugement .....	p. 6
Le seuil de réussite .....	p. 6
La reprise .....	p. 6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

La définition du domaine d'évaluation est le document de référence qui assure la validité des épreuves sur le plan provincial<sup>1</sup>. En outre, elle permet l'élaboration d'épreuves en versions équivalentes.

La définition du domaine d'évaluation des épreuves ministérielles est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La définition du domaine d'évaluation des autres épreuves est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par la Société GRICS (BIM), si elle en reçoit le mandat des commissions scolaires. D'un point de vue éthique, seuls les responsables de l'élaboration des définitions du domaine d'évaluation, nommés précédemment, peuvent en modifier le contenu.

Les épreuves élaborées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont conformes au contenu des définitions du domaine d'évaluation concernées. Il est recommandé qu'il en soit ainsi pour les autres épreuves.

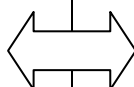
---

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, page 55.

## Contenu de l'évaluation

<b>Renseignements généraux</b>	
<p><b>Domaines généraux de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et mieux-être</li> <li>• Environnement et consommation</li> <li>• Monde du travail</li> <li>• Citoyenneté</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mathématique, science et technologie</li> </ul> <p><b>Classe de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classements de données</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mathématique</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classements ensemblistes et statistiques MAT-P103-2</li> </ul>
<b>Éléments essentiels visés par l'évaluation</b>	
<p><b>Compétence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter une situation de vie liée à la classe de situations visée par le cours.</li> </ul>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensembles</li> <li>• Distributions statistiques</li> <li>• Nombres décimaux</li> <li>• Nombres fractionnaires</li> </ul>

<b>Critères d'évaluation et pondération</b>	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence</b></p> <p>Interprétation adéquate de classements ensemblistes et statistiques (50 %)</p> <p>Production de classements ensemblistes et statistiques (30 %)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Maîtrise des connaissances</b></p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition*, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p> <p style="text-align: center;">* Évaluation explicite des connaissances (20 %)</p>



## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont pris tels qu'ils sont formulés dans le cours.

### Précisions sur les critères d'évaluation

#### Interprétation adéquate de classements ensemblistes et statistiques

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- décoder les symboles, les notations et les termes relatifs aux représentations ensemblistes et statistiques;
- repérer les renseignements qui permettent d'attribuer un sens aux données représentées;
- effectuer des déductions basées sur une logique ensembliste;
- comparer les données provenant de diverses sources d'information;
- faire des choix basés sur des faits ou des données objectives.

#### Production de classements ensemblistes et statistiques

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- établir des classements ensemblistes à partir de l'observation de caractéristiques communes à un ensemble de données;
- utiliser des modes de représentation appropriée pour structurer son message;
- utiliser les symboles, les notations et les termes associés aux modes de représentation de données;
- appliquer les opérations arithmétiques appropriées au traitement de la situation;
- produire des représentations claires et précises.

### La maîtrise des connaissances

L'évaluation des connaissances s'effectue par l'intermédiaire de l'évaluation de la compétence, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

Pour ce cours, l'évaluation de certaines connaissances s'effectue de façon explicite.

### La pondération

La pondération accordée à l'évaluation de la compétence est de 80 %. Celle attribuée aux connaissances évaluées de façon explicite est de 20 % (voir la répartition de ce pourcentage dans le tableau).

Ces pondérations ont été établies dans le but d'accorder une place prépondérante à l'évaluation de la compétence à traiter une situation et en fonction de la complexité et de l'importance relative des apprentissages qui y sont liés.

## Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont énumérés, dans le cours MAT-P103, sous les libellés *Nouveaux savoirs prescrits* pour les catégories suivantes :

- Ensembles
- Distributions statistiques
- Nombres décimaux
- Nombres fractionnaires

Il est recommandé qu'environ la moitié des savoirs fasse l'objet d'évaluation en savoirs mobilisés et qu'environ le quart des savoirs fasse l'objet d'évaluation en connaissances explicites.

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve est composée d'une seule partie, divisée en deux sections. Ces sections sont incluses dans le même cahier et peuvent être administrées lors d'une même séance.

Dans l'éventualité où l'épreuve se déroulerait en deux séances, il apparaît impératif que l'épreuve soit scindée en deux cahiers afin d'en préserver la confidentialité.

Durée totale de l'épreuve : 2 heures 30 minutes

Section « Évaluation explicite des connaissances » : 30 minutes

Section « Évaluation des connaissances mobilisées » : 2 heures

### La composition de l'épreuve

Section « Évaluation explicite des connaissances »

La tâche à effectuer dans la section « Évaluation explicite des connaissances » consiste à répondre à des questions menant à des réponses courtes ou à des réponses plus élaborées.

Section « Évaluation des connaissances mobilisées »

Les tâches à effectuer dans la section « Évaluation des connaissances mobilisées » sont des problèmes à résoudre, présentés dans une ou plusieurs situations de vie liées aux classements de données.

### Les outils de collecte de données

Section « Évaluation explicite des connaissances »

L'adulte répond à des questions à réponses courtes et à développement.

Section « Évaluation des connaissances mobilisées »

L'adulte résout des problèmes dans des contextes variés.

### Le matériel autorisé

Pour les deux sections de l'épreuve

- Une calculatrice ou une calculatrice scientifique
- Un aide-mémoire

Précisions sur l'aide-mémoire :

- ◆ L'aide-mémoire ne doit pas excéder la longueur d'une page (recto)  $8 \frac{1}{2} \times 11$ .  
Il doit être élaboré par l'adulte, de façon manuscrite ou sous forme électronique (taille de police minimale de 12 points, à simple interligne) et approuvé par l'enseignant.
- ◆ Les formules mathématiques et les exemples élaborés par l'adulte sont acceptés.



**Les outils de jugement**

Pour la section « Évaluation explicite des connaissances »

- Une clé de correction

Pour la section « Évaluation des connaissances mobilisées »

- Une clé de correction
- Une grille d'évaluation à interprétation critérielle comportant une échelle d'appréciation à cinq échelons

**Le seuil de réussite**

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

**La reprise**

L'épreuve doit être reprise en entier dans une version différente.